

de grande étendue sur les deux rives de la rivière Hamilton, par le gouvernement de Terre-Neuve, à une compagnie engagée dans le commerce de pulpe et de bois. Le gouvernement de Québec sollicita l'intervention du gouvernement canadien et l'échange de correspondance à ce sujet établit de grandes différences dans les prétentions des deux pays. En août 1903, le Secrétaire Colonial avisa le gouvernement canadien de faire les démarches nécessaires pour obtenir une décision légale sur cette affaire, et, à la requête du gouvernement de Québec, des représentations furent faites au Secrétaire Colonial dans le but de soumettre la question en litige au comité de justice du Conseil Privé. A cette proposition le gouvernement de Terre-Neuve répliqua que, avant de prendre une décision sur la ligne d'action à suivre, il désirait recevoir un mémoire détaillé des faits sur lesquels le gouvernement canadien basait son appel au gouvernement de Sa Majesté au sujet de la limite du Labrador. " Car, il est possible, dit-il, que l'étude de ces faits peut faire disparaître la nécessité d'un appel au Conseil Privé, ou à tout autre tribunal." Et, ainsi, pour le moment, l'affaire en reste là.

Par décret royal du 10 mai, adressé au Duc de Norfolk, Armes du Manitoba et de l'Île du Prince-Edouard. maréchal héréditaire d'Angleterre, les armes suivantes ont été accordées à la province du Manitoba, pour être portées sur cachets, écussons, bannières, pavillons, ou autrement, conformément à la loi des armes. " Sur fond vert un rocher avec un bison droit ; sur champ d'argent, la croix de Saint-Georges." La province de l'île du Prince-Edouard reçut les armoiries suivantes, décernées par décret du 30 mai : " Argent sur île verte ; à gauche un chêne fruité ; à droite trois jeunes chênes bourgeonnant ; sur champ de gueules, un Lion Passant Guardant Or."

Les actes suivants, passés par la législature de la Colombie-Anglaise, ont été désapprouvés par le Gouverneur général en Conseil sur l'avis du Ministre de la Justice : Un acte passé en 1904 pour réglementer l'immigration dans la Colombie Anglaise (janvier 20) ; un acte apportant de nouveaux amendements à la loi des règlements des mines de charbon ; un acte relatif aux conditions d'emploi dans les installations jouissant de privilèges accordés par des actes privés ; aussi un acte amendant l'acte de la Cour Suprême, Nov. 13. Désapprobation d'actes provinciaux.

Par proclamation, le Gouverneur Général en Conseil a désigné Action de grâce. le 26 octobre comme jour de reconnaissance publique et solen-